

Belgium-Ottignies: Infusion pumps

OJ S 112/2014 13/06/2014

Contract award notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Clinique Saint-Pierre ASBL

Postal address: Avenue Reine Fabiola 9

Town: Ottignies

Postal code: 1340

Country: Belgium

For the attention of: Claire van Nieuwenhove

E-mail: cellule.marchespublics@clinique-saint-pierre.be

Telephone: +32 10400491

Fax: +32 10437542

I.2. Type of the contracting authority

Other: Hôpital

I.3. Main activity

Health

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title**

fourniture de pompes à perfusion, de pousses-seringues, de supports et de tubulures pour les soins intensifs.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Ottignies

NUTS code BE3 Région wallonne, BE31 Prov. Brabant Wallon

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system (DPS)**II.1.4. Short description of the contract or purchase(s)**

Conformément à l'article 3 de la loi du 15 juin 2006, le présent marché est un marché public de fournitures pluriannuel, ayant pour objet la fourniture de pompes à perfusion, de pousse-seringues, de supports et de tubulures dédiées, répartis selon les postes suivants:

- poste 1: Pousses-seringues,
- poste 2: Pompes à perfusion,
- poste 3: Accessoires,

- poste 4: Consommables dédiés,
- poste 5: Formations.

II.1.5. CPV code(s)

33194110 Infusion pumps, 33194000 Devices and instruments for transfusion and infusion

II.1.6. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.2. Total value of the contract/lot

II.2.1. Total value of the contract/lot

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of

1. Coût. Weighting 40
2. Qualité. Weighting 60

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

017-004-011/2013

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Contract notice

Notice number in the OJ S: [2014/S 8-009172](#) of 11.1.2014

Section V: Award of contract

Contract No: 1

Lot No: 1

- Lot title: Fourniture de pompes à perfusion, de pousses-seringues, de supports et de tubulures pour les soins intensifs

V.1. Date of conclusion of the contract

5.6.2014

V.2. Information about tenders

Number of tenders received: 5

V.3. Name and address of the contractor

Official name: SA Fresenius Kabi

Postal address: Brandekensweg, 9

Town: Schelle

Postal code: 2627

Country: Belgium

V.4. Information on value of the contract/lot

V.5. Information about subcontracting

The contract is likely to be subcontracted: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.2. Additional information

@Ref:01101897/2014010514

VI.3. Procedures for review

VI.3.1. Review body

Official name: Tribunal de 1ère instance de Nivelles
Postal address: 17 place Albert 1er. palais de justice
Town: Nivelles
Postal code: 1400
Country: Belgium
Telephone: +32 67282211
Fax: +32 67282270

VI.3.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: 1.Recours en annulation:

— articles 14 de la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services,

— titre 1er du livre ii du code judiciaire, 4ème Partie.

Toute personne ayant ou ayant eu un intérêt à obtenir un marché déterminé et ayant été ou risquant d'être lésée par la violation alléguée, peut introduire un recours en annulation devant le juge judiciaire (tribunal de 1ère Instance – Nivelles).

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité, de 60 jours de calendrier, à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification.

2.La suspension en extrême urgence:

— articles 15 de la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services

— titre 1er du livre II du code judiciaire, 4ème Partie.

Une demande en suspension, le cas échéant sous peine d'astreinte, peut également être introduite devant le juge judiciaire (président du tribunal de 1ère instance — Nivelles). Celui-ci peut suspendre l'exécution des décisions, sans que la preuve d'un risque de préjudice grave et difficilement réparable ne doive être rapportée.

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité, de 15 jours de calendrier, à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification.

3.Les dommages et intérêts:

— articles 16 de la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de

recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services

Toute personne lésée par une des violations visées à l'article 14 de la loi susvisée peut introduire une demande en dommages et intérêts devant le juge judiciaire, dans les conditions prévues à l'article 16 susvisé.

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité, de 5 ans, à dater de la présente notification.

4. La déclaration d'absence d'effets:

Base légale:

— articles 17 à 21 de la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Toute personne intéressée peut introduire devant le juge judiciaire une demande en déclaration d'absence d'effets d'un marché conclu dans les cas visés à l'article 17 de la loi précitée.

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité:

- soit de 30 jours, à compter du lendemain du jour de la publication de l'avis d'attribution,
- soit de 30 jours, à compter du lendemain de la présente lettre aux soumissionnaires concernés accompagnée de la décision motivée les concernant.

A défaut de publication d'un avis d'attribution: le délai de recours est porté à 6 mois à compter du lendemain de la conclusion du marché.

5. Les sanctions de substitution:

Base légale:

— article 22 de la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Dans les conditions prévues à l'article 22 susvisé, le juge judiciaire peut d'office ou à la demande d'une personne intéressée:

- abréger la durée du marché,
- ou imposer une pénalité financière à charge de l'autorité adjudicatrice.

Les recours relatifs aux sanctions de substitution sont, à peine d'irrecevabilité, introduits dans un délai de 6 mois.

VI.3.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.4. Date of dispatch of this notice

10.6.2014